



Séance du 24 mai 2013

Convocation du 16 Mai 2013

Absents excusés : BARRE Marie-Hélène, BRIAND Léon, CLENET Freddy, GEORGELIN Jean-Luc, LAIDET Alan,

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Mme Marie-Hélène BARRE donne pouvoir à Mr Alain BRETEAUDEAU

Mr Freddy CLENET donne pouvoir à Mr Patrice PASQUIER

Mr Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BOURGET

Mr Alan LAIDET donne pouvoir à Mr Dominique BEAUFRETON

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Cantine – Convention avec la Maison Familiale Rurale du Vallon

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention proposée par la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » afin de pouvoir fournir et livrer les repas du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

La Maison Familiale Rurale propose de fixer à 3,60 euros le repas facturé à la commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 (au lieu de 3,50 euros cette année).

L'assemblée rappelle que le service donne toute satisfaction aux utilisateurs. Les produits bio et circuits courts sont de plus en plus utilisés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention proposée.

2 – Cantine – Fixation du prix facturé aux familles

Suite à la convention proposée par la Maison Familiale Rurale « Le Vallon », la commission cantine s'est réunie le mardi 21 mai.

Compte-tenu des coûts de fonctionnement du service, la commission propose de fixer le montant du repas facturé aux familles pour l'année scolaire 2013-2014 à 3,65 euros au lieu de 3,60 euros (actuellement).

La commission rappelle que la commune prend à sa charge 2,20 €/repas

Monsieur le Maire soumet au vote à bulletin secret. Deux propositions sont lancées : 3,65 € ou 3,70 €.

Sur 18 votants : 16 bulletins pour 3,65 € et 2 bulletins à 2,65 €

Le conseil municipal décide donc de fixer à 3,65 euros le prix du repas facturé aux familles à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

La commission rappelle également le maintien du forfait de 4 euros mensuel par enfant, ainsi que le prix du repas pour les enfants occasionnels non-inscrits à 6,20 euros.

La commission informe également des dates d'inscriptions :

- Le mardi 18 juin de 18 heures à 20 heures à la salle Bel-Air
- Le jeudi 27 juin de 18 heures à 20 heures à la salle Bel-Air

3 – Entretien de voirie – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année la commune entretient sa voirie. Une consultation a eu lieu.

a/ Revêtements gravillonnés :

Les travaux concernent :

- La voie communale 105 (route de Torfou)
- La Haute Barbière
- La Basse Barbière
- La voie communale 103 (route de Roussay)

Entreprises	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
- Les matériaux du Bocage Yzernay (anciennement entreprise BOUCHET)	1,59 €	10.494,00 €	12.550,82 €
- LAHAYE TP	1,73 €	11.418,00 €	13.655,93 €
- BOUCHET Vezins	2,05 €	13.530,00 €	16.181,88 €

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise « Les matériaux du Bocage » d'Yzernay pour un montant de 12.550,82 euros TTC.

b/ Fossés et Accotements :

Les travaux concernent :

- Travaux avant revêtement 2014 (réparation des chaussées)
 - o VC 103 (Du VC 1 à la Grande Bonnière)
 - o La Grande Bonnière
 - o La Braudière
 - o La Peltière
- Travaux avant revêtement 2015 (assainissement de la route)
 - o La Morlière
 - o La Ruettière
 - o La Gourronnière
 - o La Mauricière
- Carrefour du VC 1 (réparation et enrobé à chaud)

Entreprises	Total HT	Total TTC
- Les Matériaux du Bocage Yzernay (anciennement entreprise BOUCHET)	15.554,94 €	18.603,71 €
- LAHAYE TP	11.144,35 €	13.328,64 €
- BOUCHET Vezins	10.969,20 €	13.119,16 €

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHET de Vezins pour un montant de 13.119,16 euros TTC.

4 – SIEMML – Remplacement d'une lanterne

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé de reporter la décision quant au remplacement d'une lanterne sur un candélabre au milieu de la place de l'Eglise (problème d'étanchéité).

Après avoir contacté le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire), deux solutions s'offrent à la commune :

- La 1^{ère} solution correspond à celle proposée lors du précédent conseil, à savoir une lanterne type « LOGO » pour un coût de 780,00 euros avec une participation de la commune s'élevant à 585,27 euros.
- La 2^{ème} solution : il s'agit d'une lanterne type « CITYSPIRIT » pour un coût de 661,50 euros avec une participation de la commune s'élevant à 496,13 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la lanterne de type « LOGO », correspondant à la même lanterne qui sera installée à proximité du parvis de l'église, ce qui permettra d'avoir un ensemble harmonieux.

5 – Questions diverses

a/ DIA 20 rue de la Mairie :

Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 20 rue de la Mairie cadastrée AA 480, d'une superficie de 363 m²

b/ DIA 57 rue Nationale :

Il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain située 57 rue Nationale cadastrée AA 362, d'une superficie de 269 m²

c/ Parvis de l'Eglise :

Les travaux de voirie (trottoirs) sont réalisés. L'entreprise posait la question de mettre un enrobé de couleur sur le trottoir entre le café et la salle municipale. Le plan initial ne le prévoyait pas. Le conseil municipal décide de ne pas modifier le projet, et donc de laisser le trottoir en enrobé noir. Le candélabre à l'angle du parvis de l'église sera installé semaine 25 et les enrobés devraient avoir lieu semaine 26.

d/ Fête de la Musique :

La fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin. La commune, comme à son habitude, offrira le vin d'honneur.